

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 19 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/12/2024

PRÉSENTS : DUVERGER Bernard, LESSORT Guy, CHAGNON CORNARDEAU Corinne, , CHARBONNIER Nelly, ROUDIER Renée, BODY Thomas, PEYRONNY Christian, GENNISSON Frédéric

EXCUSÉS : LABOURIER Mickaël, CHARRAUX Daniel donne pouvoir à CHAGNON CORNARDEAU Corinne

ABSENTE : THEVENET Bernadette

SECRÉTAIRE DE SEANCE : CHAGNON CORNARDEAU Corinne

Le PV de la réunion du 14/11/2024 est validé

Ordre du jour :

- **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025**
- **RODP orange**
- **Convention fourrière animale (renouvellement groupement de commande)**
- **Convention Chats libres**
- **DETR 2025**
- **Questions diverses**

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

Le conseil municipal autorise le maire, préalablement au vote du budget primitif **2025**, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, dans l'attente du vote du budget primitif 2025 de la commune.

RODP orange

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les opérateurs de communications électroniques doivent s'acquitter annuellement auprès de la collectivité d'une redevance pour le patrimoine occupant le domaine public communal (artères de télécommunication aériennes, souterraines et emprises au sol). Les tarifs sont revalorisés chaque année.

Pour 2024, la commune percevra une redevance de 803,53 €.

Le Loyer station TDF Teilhet pour 2024 s'élève à 497,27€

Convention fourrière animale (renouvellement groupement de commande)

Les maires sont dans l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux errants (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie). Dans ce contexte, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants

ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre collectivité avec l'accord de celle-ci.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité remplit ces obligations par adhésion depuis 2013 au groupement de commande coordonné par la ville de CLERMONT-FERRAND.

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à la fourrière animale pour 4 ans.

Convention Chats libres (attendre 2025)

La convention sera signée en 2025

DETR 2025

Dans le but d'améliorer l'état de viabilité du réseau de la voirie communale, le Conseil Municipal souhaite effectuer des travaux sur les voies communales (référéncées au plan de classement)

- VC 205 - chemin de Chez Moigner jusqu'à la route des Cassioux
- VC 20 - chemin du Proche
- VC 202U - Les Ayes - Rue de l'Enfer
- VC 247 - Chez Moigner - chemin du bois des Barres
- VC 22 - La Maison Rouge - chemin de La Maison Rouge
- VC 223 - chemin de Mazaubel jusqu'à La Vialle
- VC 213 - Chez Charles - après voie de chemin de fer

Les principaux travaux comprennent le terrassement, l'empierrement, l'imprégnation et enduit bicouche, la création de fossés, ainsi que la pose de bordures.

Le devis pour ces travaux s'élève à 79 674,50 € HT, soit 95 609,40 € TTC. Une inscription au titre de la DETR 2025 sera faite.

Questions diverses

Bornage Denis Barrat à la Vialle : bornage validé selon les directives du conseil municipal.

Vente agence postale : aucune nouvelle à ce jour. L'agence va être relancée.

Amendes de police : un dossier sera déposé en 2025 afin de poursuivre l'enrobé des trottoirs entre Chez Naulin et Chez Roche.

Une jardinière sera implantée au milieu du rond-point.

Demande de Gérard Grand après : passage sur place avec un professionnel lors d'une forte pluie, il s'avère que les eaux de la route ne rentrent pas chez Mr Grand.

À la suite des travaux réalisés par l'entreprise Monteil en montant au village de Chez Charles, un regard « déborde », l'entreprise qui a effectué les travaux sera recontactée.

Demande que soit mis dans le bulletin municipal une information concernant la réglementation en termes de plantation de haies.

Le Maire



La secrétaire de séance

